

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 11 FÉVRIER 2014

**BILAN DE MI-MANDATURE DES COMMISSIONS
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL 2011-2013**

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) de la Réunion est la deuxième assemblée de la Région Réunion. Il s'agit d'une Assemblée consultative qui concourt, par ses avis, à l'administration de la région. L'article R 4432-3 du Code Général des Collectivités Territoriales en fixe la composition à 55 membres, répartis en quatre collèges :

- le 1^{er} collège est composé 21 membres représentant les « entreprises et activités professionnelles non salariées de la région »,
- le 2^{ème} collège est composé de 21 membres représentant les « organisations syndicales de salariés et de la fonction publique représentatives de la région »,
- le 3^{ème} collège est composé de 11 membres représentant les « organismes qui participent à la vie collective de la région en matière économique et sociale »,
- le 4^{ème} collège est composé de 2 membres nommés par le Préfet. Il s'agit de personnalités qualifiées « qui, en raison de leur qualité ou de leurs activités, concourent au développement économique de la région ».

Les membres sont désignés pour une période de six ans, par arrêté du Préfet de la Réunion.

Le Conseil a été installé une première fois le 3 décembre 2010, puis une seconde fois le 25 juin 2012 suite à une décision du tribunal administratif d'annuler les arrêtés de nomination des membres. De mars à juillet 2012, les activités du CESER ont donc été suspendues et les Commissions ne se sont pas réunies durant cette période.

Conformément aux textes législatifs et réglementaires, le Bureau du CESER a été renouvelé le 11 février 2014, à mi-mandat, et ce pour la période allant jusqu'au 30 novembre 2016. Lors de cette réunion, et avant le renouvellement du Bureau, le bilan de mi-mandature a été présenté à tous les membres.

Discours de M. Jean-Raymond MONDON, Président du CESER de la Réunion

Nous voici arrivés à mi-mandat. Je vous présente donc un rapport moral et d'activités, retraçant dans les grandes lignes des actions de notre Conseil.

Avant tout, nous constatons que ces trois années ont été quelque peu particulières, au moins sur deux points. Notre Conseil a été installé une première fois en décembre 2010, puis une seconde fois en juin 2012. Pendant à peu près quatre mois, de mars à juillet 2012, nos Commissions n'ont pu se réunir. Je ne reviendrai pas sur les raisons de ces péripéties. Cependant, les bases de décisions prises par le Tribunal administratif interpellent, dans la mesure où l'on connaît les règles de désignation des membres des CESER arrêtées par le Ministère de l'Intérieur.

Par ailleurs, après de nombreuses années passées à la direction du Conseil, Didier Lamotte a décidé de faire valoir ses droits à la retraite. Il n'est plus en activité depuis le 1er décembre... et nous fonctionnons depuis sans directeur. Permettez-moi de remercier Yvette et Frédéric pour les tâches qu'ils assument, en sus de leur fonction.

Je voudrais aussi vous rappeler, en débutant ce rapport, quelques éléments sur ce que nous sommes et évoquer nos relations avec les collectivités.

Le rôle du CESER et les relations « institutionnelles »

Nous ne sommes qu'une assemblée consultative, composée de représentants de la Société civile organisée, l'assemblée du premier mot, celle du conseil et de l'avis. Notre travail est d'éclairer en amont, les décisions ou les orientations, en particulier celles du Conseil régional. Notre Démocratie électorale donne aux élus politiques le rôle et le pouvoir de décider, d'avoir le dernier mot. Nous n'avons pas, de ce fait, vocation à accompagner ou à mettre en place des politiques ou des actions qui découlent de leurs décisions.

Cependant, nul ne peut et ne doit, ni aujourd'hui, ni demain, remettre en cause notre indépendance d'esprit, guidée uniquement par la volonté d'essayer de répondre, à notre modeste niveau, aux attentes des Réunionnaises et des Réunionnais.

Nos avis ne caressent pas dans le sens du poil. Ils dérangent et irritent, parfois. Et si au cours de nos différents mandats, quelques tensions avec le politique ont pu apparaître, elles ont été, par le dialogue, vite dissipées. Puisque j'évoque nos relations avec les collectivités, je renouvelle un regret, celui de leur quasi absences avec le Conseil général. Souhaitons que les choses s'améliorent.

Parfois, nos membres se posent la question de savoir si nous sommes écoutés et entendus. La réponse est oui, mais je ne vous donnerai pas la liste de nos avis, recommandations ou propositions retenus. Chacun d'entre nous, s'il s'en donne la peine, pourrait le constater aisément. En voici cependant quelques-unes, notamment sur la représentation de la Région Réunion à Bruxelles, les aides aux entreprises en difficulté, le SRIT, l'illettrisme ou encore le Pass Musée. Voilà quelques dossiers qui ont eu des avancées et pour lesquels nous ne sommes pas étrangers. Mais, j'aurais aussi pu citer nombre de sujets d'actualité ou de décisions de la collectivité régionale sur lesquels nous nous sommes positionnés et prononcés et qui vont ou iront dans le sens de nos avis.

Installation et composition

Comme je l'indiquais, cette période a été un peu particulière puisque divisée en deux temps, avec pour chacun, les mêmes obligations légales. Si lors de sa première installation, notre Assemblée s'est diversifiée, prenant en considération l'évolution des secteurs économiques et sociaux de la Réunion, et qu'elle a vu un taux de renouvellement de ses membres de 42 %, lors de la seconde installation, le taux de renouvellement n'était qu'un peu plus de 10 %.

En 2010 comme en 2012, nous avons dû procéder à l'élection du Président et du Bureau. Les Commissions ont été aussi mises en place, mais la seconde fois avec, pour l'une d'entre elles, un changement de présidence.

À chacun de ces renouvellements, le Préfet de la Réunion a insisté sur la question de la parité... Si cette recommandation n'a pas été suivie d'effets dans la réalité, il en sera autrement lors du prochain renouvellement, dans la mesure où elle relèvera d'une obligation légale. Je pense que nous devrions d'ores et déjà y réfléchir et faire des propositions en ce sens pour les collègues 1 et 3.

Le taux de présence

Globalement, nos Commissions se sont réunies, au cours des trois années écoulées près de 400 fois, sans tenir compte des réunions des groupes de travail qu'elles ont mis en place en interne. La participation des membres à nos travaux a connu un taux moyen de 72 % (59 % en ce qui concerne les Commissions, 72 % pour le Bureau et 79 % pour l'Assemblée plénière). Ce bon taux de participation ne saurait cependant cacher une forte disparité, allant de 10 à 97 %. Pour ceux dont la présence est faible, il est évident que leur travail et apport à nos réflexions le sont également. Ceci dit, les hasards de la vie personnelle et/ou professionnelle ont été une cause d'absence pour beaucoup d'entre nous, j'en sais quelque chose...

Je tiens à rappeler que les textes légaux sont clairs. Le Préfet peut procéder à la démission d'office d'un membre faisant preuve d'inassiduité, sans excuses, à la demande de notre Bureau. Pour la première fois de son histoire, le Bureau du CESER lui a demandé d'appliquer ces textes.

Réunions extérieures

La vie du Conseil, ce n'est pas uniquement nos réunions de Commissions, c'est aussi une participation à des réunions extérieures locales, nationales ou européennes. Elles ont donné lieu à plus de 1 000 représentations. Elles constituent aussi l'occasion d'obtenir des informations, mais également pour nos membres, de rappeler nos positions, propositions et avis. Les comptes rendus - obligatoires - sont à la disposition de tous nos membres par le biais de notre intranet.

Les invitations faites au Conseil à participer à ces réunions sont l'un des éléments de la reconnaissance de notre travail. Ainsi, notre Conseil prépare, avec le CES européen, la mise en place d'une plate-forme de la Société civile organisée des RUP à Bruxelles. Ainsi, nos collègues sont membres de comités de pilotage et /ou de suivi sur nombre de politiques mises ou à mettre en œuvre à la Réunion. Et encore, il a souvent fallu faire des choix, compte tenu des disponibilités des uns et des autres, mais aussi de nos compétences. Citons pour mémoire les comités sur l'illettrisme, la dépendance des personnes âgées, la parentalité, le plan vélo, l'octroi de mer, les fonds européens ou la coopération régionale... À l'inverse, nous ne participons plus aux travaux du Comité de transparence sur les emplois aidés car ils ne répondaient pas à nos orientations sur ce thème. Cependant, il nous est cher et nous participons à des réunions de travail avec les services de l'État.

En matière de communication

Pour le CESER, il y a nécessité de communiquer davantage et mieux sur ses activités. Nous avons eu des avancées grâce au recrutement d'une personne dédiée à cet effet.

Notre première newsletter a été publiée en 2011 sur notre site internet et 11 autres ont suivi. Ce bimestriel a pour objectif d'informer sur nos avis et rapports, ainsi que sur nos travaux en cours. Il a une large diffusion : membres du CESER, tous les autres CESER, parlementaires, élus locaux, presse locale. Cette dernière est invitée à toutes nos Assemblées plénières. Une revue de presse des articles produits est systématiquement réalisée et archivée après chacune de nos conférences de presse et Assemblées.

Cependant, en matière de communication, il me semble, à écouter les uns et les autres, qu'il y aurait nécessité de rendre plus attrayants nos rapports et notes qui sont parfois considérés comme rébarbatifs. Nous pouvons maintenant réaliser nos propres photos, libres de droits. La possibilité d'illustrer l'ensemble de nos communications nous est ainsi offerte.

Pour en terminer sur notre fonctionnement

J'avais annoncé en 2012 qu'il y aurait pour chacun d'entre nous, une nécessité de travail, d'investissement personnel et d'implication encore plus grande et qu'en particulier, nous devions nous pencher sur notre manière de travailler.

Cette réflexion a eu lieu. Un groupe de travail spécifique a été mis en place. Ce groupe a soumis au Bureau des propositions, tant sur l'harmonisation des textes régissant notre fonctionnement avec ceux des CESER de l'Hexagone, que sur le toilettage de notre règlement intérieur. Sur le premier point, une réunion de travail a eu lieu au Ministère de l'Intérieur et un dossier leur a été remis. Sur le deuxième point, des modifications seront bientôt soumises à l'Assemblée plénière par le Bureau. De même, à la demande du Bureau et de plusieurs membres, deux groupes de travail ont été mis en place.

Le premier s'est penché sur ce que le CESSER pourrait préconiser en matière **d'évaluation des politiques publiques** mises en œuvre à la Réunion. Ses réflexions et son travail ont abouti à la proposition, maintenant actée, de réactiver la Section « Évaluation des politiques publiques ».

Le deuxième avait pour volonté de réfléchir sur le **devenir de notre île**, même si cette formulation a donné lieu à débats. Les membres qui y ont participé ont chacun eu l'obligation préalable de faire une communication écrite de leurs souhaits pour la Réunion à l'horizon de 2040, minimum. Ce travail devra se poursuivre dans les mois qui viennent et le Bureau a souhaité là aussi la remise en place de notre Section « Prospective ».

Cette réflexion sur notre travail s'adressait aussi au personnel du CESER. Je le disais au début, après plus de vingt ans passés à la direction du CESER, Didier Lamotte a pris sa retraite. Son remplacement est en cours. Ce sera l'occasion pour celui ou celle qui arrivera, de revisiter, avec un œil neuf, notre fonctionnement administratif. Ce travail sera fait en étroite collaboration et en accord avec le Président du CESER, quel qu'il soit.

De 2010 à 2013, le CESER a mobilisé toutes ses énergies. Cependant, je suis d'avis que nous ne devons pas rester enfermés dans nos murs et que des évolutions sont nécessaires. Rien ne vaut le déplacement sur le terrain, d'être à la rencontre de différents acteurs, afin de mieux appréhender les problématiques qui se posent dans divers secteurs. Cette démarche serait aussi l'occasion de présenter le Conseil, ses avis et ses rapports, en particulier aux acteurs institutionnels.

« AFFAIRES GÉNÉRALES, FINANCIÈRES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES »

L'installation de la Commission « Affaires générales, financières et des Relations internationales » s'est faite en deux temps (interruption du fonctionnement des travaux du CESER de février 2012 à juillet 2012) le **9 février 2011 et le 8 août 2012**. À chaque fois, il a été rappelé aux membres le rôle stratégique et transversal de la Commission, compte tenu de ses secteurs d'intervention : finances régionales, affaires européennes, C.P.E.R.¹, coopération régionale, ...

La Commission s'est réunie :

- **En 2011, 28 fois** avec un taux de participation de **61,36 %**.
- **En 2012, 3 fois** de janvier à février 2012 avec un taux de participation de **54,55 %** et de 15 fois **67,22 %** pour les réunions ayant eu lieu entre juillet et décembre 2012.
- **En 2013, 32 fois** avec un taux de participation de **56,25 %**.

I. AUTOSAISINES

La Commission s'est attelée, particulièrement, à suivre l'avancée des travaux concernant la préparation des POE 2014-2020 et la coopération régionale.

1. Les affaires européennes

a. La préparation des POE 2014-2020

Pour la Commission, l'année 2011 a été marquée par le déroulement du Séminaire Convergence « **2014 – 2020 : Préparons l'avenir** » à la Réunion. Dans ce cadre, le CESER a rédigé une contribution intitulée « **L'évaluation intégrée des politiques publiques à l'échelle du territoire de la Réunion – à partir de l'exemple des programmes européens** »² dans laquelle il a mis en exergue des pistes d'actions s'inscrivant à « **faire de l'évaluation un outil au service de l'approche intégrée** ».

La Commission a également participé à de nombreuses représentations extérieures, notamment aux réunions des groupes techniques du CNS³ (du 19 au 23 novembre 2012) ou encore aux instances de concertation programmées dans le cadre de l'élaboration des futurs programmes européens. De même, elle a procédé à l'audition de personnalités qualifiées sur ce sujet.

b. L'article 349 du TFUE

Suite à la mission confiée par Monsieur le Ministre des Outre-mer à Monsieur le député LETCHIMY consistant à « **utiliser au mieux les possibilités juridiques offertes par l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et améliorer la prise en compte des spécificités des RUP dans les politiques communautaires** », la Commission a rédigé une note⁴ à ce sujet. Elle y souligne la nécessité et l'urgence d'instaurer « **un véritable contenu juridique et politique à l'article 349 du TFUE** ».

¹ Contrats de Projets État/Région/Département.

² Cf. <http://www.ceser-reunion.fr/> (Rubrique Publications).

³ Comité National de Suivi.

⁴ Note du CESER sur l'article 349 du TFUE – 11 février 2013.

Si la reconnaissance des handicaps communs des RUP est nécessaire, elle doit aussi prendre en compte la diversité des situations qui justifie le principe de dérogation et la mise en œuvre de mesures adaptées à chaque territoire⁵».

c. Le Programme d'Options Spécifiques lié à l'Éloignement et à l'Insularité (POSEI)

Suite à la décision de la Commission européenne d'entamer une révision du POSEI, la Commission a établi une note⁶ pour montrer l'enjeu fondamental du POSEI d'une part, pour les producteurs et consommateurs réunionnais et d'autre part, pour l'économie réunionnaise. Elle a insisté également sur les conditions requises afin de pérenniser ce dispositif spécifique aux RUP.

2. Coopération régionale

Un autre secteur relevant de la Commission est celui de la coopération régionale. Elle a auditionné entre autres, **M. Jean-Claude de L'ESTRAC**, Secrétaire général de la COI ainsi que **M. Philippe LEYSSENNE**, Ambassadeur délégué à la coopération régionale dans la zone océan Indien. Elle a été également sollicitée pour participer à des Conférences et Séminaires relatifs à ce domaine :

- Séminaire des Directeurs AFD de l'océan Indien (6 et 7 novembre 2012),
- Conférence de coopération régionale de l'océan Indien (8 et 9 novembre 2012),
- Conférence de coopération régionale de l'océan Indien (16 et 17 octobre 2013).

3. Autres réunions

La Commission a pleinement participé aux travaux du Comité Économique et Social Européen (29 novembre 2012) lors de son passage dans l'île.

Durant la période 2011 – 2013, la Commission a examiné et rendu son avis sur des travaux⁷ des autres Commissions du CESER :

- Commission « Développement économique » :
 - Rapport de la « La politique d'exonérations de cotisations sociale et leurs impacts sur l'emploi à la Réunion depuis 1990 ».
- Commission « Aménagement, Développement durable, Énergie et Déplacements » :
 - Projet de charte du Parc national de la Réunion ;
 - Projet de Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie de la Réunion (SRCAE).
- Commission « Éducation et Formation professionnelle » :
 - Démarche de suivi et d'évaluation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) ;
 - Rapport « La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences : de l'outil de prévision à la démarche collective d'anticipation : enjeux et perspectives ».

⁵ Contribution sur la communication de la Commission européenne sur la stratégie pour les RUP : bilan et perspectives - 22 avril 2008.

⁶ Note du CESER sur la révision du POSEI - 26 juillet 2013.

⁷ Cf. <http://www.ceser-reunion.fr/> (Rubrique Publications).

- Commissions « Éducation et Formation Professionnelle » et « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances » :
 - Actualisation du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS).
- Commission « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances »
 - Note : « Les personnes âgées : anticiper les risques et les besoins » ;
 - Rapport « Notre système de santé : malade de ses paradoxes ? ».
- Réponse de la Commission « Ad-hoc » à la saisine du Président de la Région Réunion sur la problématique des carburants.

II. SAISINES

1. Les documents budgétaires

La Commission s'est exprimée sur les documents budgétaires du Conseil régional en ce qui concerne l'examen des comptes administratifs, des bilans d'activités, des orientations budgétaires et des projets de budget primitif.

2. Autres saisines

a. Le CPRDFP

Saisie sur le CPRDFP⁸ en 2011, la Commission a noté que le document ne faisait pas référence au modèle de développement durable prôné par la Stratégie de Göteborg. Elle souligne, cependant, la prise en compte d'autres documents stratégiques ou dispositifs publics. Concernant le diagnostic partagé, elle regrette l'absence d'évaluation du PRDF précédent qui pourtant, aurait permis d'apprécier les évolutions sur la période écoulée.

b. La préparation des programmes 2014-2020

La Commission a rendu un avis en ce qui concerne le diagnostic stratégique territorial en vue de la préparation des programmes européens 2014-2020, les priorités stratégiques de la Réunion à l'horizon 2020 ainsi que sur le projet de stratégie intégrée plurifonds (PSIP).

▪ **Le diagnostic stratégique territorial en vue de la préparation des programmes européens 2014-2020**

Dans son avis sur ce document, qui est d'importance pour le devenir de la Réunion, la Commission a insisté sur la nécessité de mettre en place un **bilan** à partir de la programmation 2007-2013 afin de montrer, à l'avantage de la Réunion, l'utilisation des fonds européens. Elle estime que sans l'identification des échecs et réussites rencontrés lors des programmes 2007-2013, il est impossible de se projeter dans l'avenir.

⁸ Avis du CESER sur le CPRDFP adopté par le Bureau du 23 septembre 2011 (délégation de l'Assemblée plénière du 28 juin 2011).

▪ **Les priorités stratégiques de la Réunion à l'horizon 2020**

Saisie sur ce sujet par le Conseil régional, la Commission a identifié, de manière non exhaustive, 5 axes stratégiques pour un renforcement de l'intégration régionale des RUP au sein de leurs zones géographiques respectives :

1. La gouvernance,
2. La mise en place d'une culture de la coopération,
3. Les enjeux des Accords de Partenariat Économique,
4. Le co-développement,
5. La régionalisation de la politique de la pêche.

▪ **Le projet de stratégie intégrée plurifonds (PSIP)¹⁰**

La Commission a souligné, pour chaque axe prioritaire¹¹ identifié dans le PSIP, des mesures à prendre en considération ou à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés¹². Elle a insisté sur la nécessaire prise en compte des problématiques anciennes mais toujours d'actualité telles que la diglossie existante à la Réunion, la mobilité et les possibilités de retour sur le territoire, la structuration du tissu économique réunionnais, la sécurisation des liaisons extérieures, la gouvernance, la préservation de la qualité de l'air, ...

⁹ Première contribution des Commissions concernant les priorités stratégiques de la Réunion à l'horizon 2020 - 10 mai 2013.

¹⁰ Avis sur le Projet de Stratégie Intégrée Plurifonds (PSIP) programmes communautaires 2014-2020 - 23 septembre 2013.

¹¹ Axe prioritaire 1 : Dynamiser la montée en compétence, l'accès à l'emploi et la cohésion sociale de la population réunionnaise.

Axe prioritaire 2 : Investir dans les leviers de croissance et améliorer la compétitivité des entreprises.

Axe prioritaire 3 : Optimiser les performances du territoire.

¹² Cf. Avis sur le Projet de Stratégie Intégrée Plurifonds (PSIP) programmes communautaires 2014-2020 - 23 septembre 2013.

« DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

La Commission « Développement économique » a été installée à deux reprises : le 2 février 2011 et 22 août 2012 (interruption du fonctionnement des travaux du CESER de février 2012 à juillet 2012). Elle a changé de Président lors de la deuxième installation, compte tenu de la perte de son mandat par M. Jean-François MOSER.

Au cours de la première année de mandature, outre un important travail de sensibilisation et d'information de ses membres, elle s'est attachée à contribuer aux réflexions menées sur un certain nombre de dossiers d'actualité. Elle a ainsi émis des avis sur la réforme des ports, le SCoRAN et la réforme du dispositif de l'octroi de mer.

La Commission s'est réunie :

- En 2011, 29 fois avec un taux de participation de 49,65 % ;
- En 2012, 18 fois avec un taux de participation de 49,47 % durant la première période (5 réunions) et de 47,69 % pour la seconde période (13 réunions) ;
- En 2013, à 31 reprises avec un taux de participation de 53,05 %.

Elle a consacré la majeure partie de ses réunions à la réflexion et à la rédaction de son rapport sur la politique d'exonérations de cotisations sociales patronales et leurs impacts sur l'emploi à la Réunion depuis 1990.

I. AUTOSAISINES

1. Le foncier et l'immobilier économiques à la Réunion

Cet important sujet de travail, faisant suite à la note du CESER adoptée lors de la précédente mandature, a donné lieu à une dizaine de réunions et de rencontres avec les partenaires extérieurs. Elles ont permis de mettre en relief des situations contrastées au niveau des microrégions au regard de la demande en foncier et en immobilier d'entreprises, mais également en matière de projets d'aménagement à l'échelle régionale, intercommunale ou communale.

La Commission s'est dessaisie du sujet, suite à l'étude réalisée et publiée par l'AGORAH reprenant l'ensemble des éléments d'analyse et de suivi antérieurement retenus par elle. Elle a cependant décidé de suivre régulièrement les évolutions de ce dossier avec l'AGORAH.

2. La politique d'exonérations de cotisations sociales et leurs impacts sur l'emploi à la Réunion depuis 1990 - E=MC2¹³

Ce sujet a donné lieu à un rapport qui a mis en relief la difficulté de disposer des données concernant l'impact sur l'emploi des exonérations de cotisations sociales mais également, lorsqu'ils existent, le fait que les chiffres concernant la Réunion sont incomplets.

Le rapport rappelle la nécessité, pour toute politique publique mise en œuvre, d'élaborer un dispositif de suivi et d'évaluation afin d'en mesurer la performance. Il propose la mise en œuvre d'une gouvernance locale afin de rationaliser l'action publique sur le territoire.

¹³ Rapport adopté en assemblée plénière du 19 novembre 2013.

Il préconise le respect d'une certaine stabilité des dispositifs de soutien à l'économie réunionnaise, compte tenu du contexte lié à l'insularité, et de territorialiser la politique d'exonération de cotisations sociales. Il propose également une gestion interministérielle des dispositifs appliqués aux DOM.

Le rapport insiste sur la nécessité d'une responsabilité mutuelle. Autrement dit, il souligne l'importance d'introduire des règles d'"E"-conditionnalité de la part des entreprises bénéficiant d'exonérations de cotisations sociales. Celles-ci doivent s'impliquer dans une responsabilité sociétale au niveau du territoire (en particulier, la nécessité d'être à jour de ses cotisations afin de disposer d'exonérations).

Il défend également l'idée d'un dialogue social renouvelé dans une démarche de structuration de filière et/ou de branches (les exonérations seraient valorisées dans le cadre de la création de nouveaux emplois, de nouveaux secteurs d'activités, mais encore lors de recrutement de population ciblée), ou de mise en œuvre de démarches liées à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Enfin, le rapport rappelle et insiste sur le fait que bien que nécessaires, les exonérations sont insuffisantes pour créer de l'emploi. La compétitivité économique et la création d'emplois passent par la combinaison de trois facteurs essentiels :

- Le Marché entendu de manière globale,
- Le Coût du travail adapté selon un schéma de développement économique,
- La Consommation des ménages (prenant en compte leur niveau de salaire), des entreprises et des collectivités locales

$$E=MC2$$

Ces trois composantes judicieusement associées induiraient de l'Emploi durable.

II. SAISINES

1. La réforme des ports¹⁴

Les Commissions « Développement économique » et « Aménagement, Développement durable, Énergie et Déplacements » ont souscrit au projet de loi portant réforme des ports d'Outre-mer. Elles ont partagé l'objectif affiché par l'État de permettre à Port-Réunion d'améliorer sa compétitivité par rapport à l'environnement international et la concurrence des ports de la région océan Indien. Les Commissions ont rappelé l'intérêt d'adapter les modalités de gouvernance aux contextes particuliers des Outre-mer et partagé les modalités de simplification de la nouvelle organisation portuaire, qui vise à mettre fin à la dualité de gestion entre l'État et la Chambre de commerce et d'industrie.

Elles ont insisté sur le fait que la nouvelle gouvernance de Port Réunion doit permettre d'accroître sa compétitivité à travers l'abaissement du coût de passage portuaire et l'augmentation du niveau des prestations servies par rapport aux concurrents régionaux.

Enfin, les Commissions ont rappelé que Port-Réunion est un outil au service du développement de toute la Réunion d'où l'importance de se doter d'un projet de développement économique concerté, partagé et soutenu à long terme par les politiques publiques et les opérateurs privés.

¹⁴ Avis adopté à l'unanimité des membres du Bureau présents et représentés, le 30 août 2011.

2. Le SCoRAN¹⁵

L'avis de la Commission a principalement porté sur la continuité numérique territoriale et le déploiement du Très Haut Débit. Elle s'est montrée favorable à l'option relative au soutien financier à l'achat de bande passante avec un effet de mutualisation dite « des serveurs caches », élargie aux serveurs de contenu et d'application afin de répondre efficacement au premier enjeu et de mettre en œuvre un opérateur d'immeuble public afin de répondre au second.

3. La réforme du dispositif d'octroi de mer¹⁶

Après avoir reconnu la multiplicité des objectifs poursuivis par le dispositif d'octroi de mer, la Commission a rappelé la nécessité de maintenir des modalités différentes d'application pour chaque DOM. Elle a souligné l'importance d'une évaluation ex-ante pour toute modification apportée au dispositif en matière d'impact sur les prix, d'objectifs économiques, sociaux et de ressources budgétaires pour les collectivités locales.

La Commission a enfin repoussé l'option de substitution du dispositif actuel par de la TVA « standard » compte tenu du risque systémique engendré.

4. Le soutien aux entreprises en difficultés¹⁷

Les entreprises réunionnaises sont confrontées depuis 2008 à une situation économique particulièrement difficile. La crise et ses effets ont accentué la fragilité de bon nombre d'entre elles (8 000 étaient en retard de paiement de leurs cotisations sociales et dettes fiscales sur les 41 080 entreprises existantes au 1^{er} janvier 2010).

La Commission « Développement économique » a proposé un ensemble d'actions à court, moyen et long termes afin de repérer les entreprises, qui par un accompagnement et un soutien efficace, auraient la possibilité d'être sauvegardées.

5. Le projet d'article DB20 du projet de loi de finance 2014 : « recentrage sur les bas salaires de l'exonération des cotisations employeurs Outre-mer¹⁸ »

La Commission a regretté l'absence de concertation sur un tel sujet d'importance. Pour elle, ce projet de réforme intervenait au plus mauvais moment pour le monde économique des DOM en général et de la Réunion en particulier. Il risquait d'induire une augmentation mécanique des cotisations, entraînant, de fait, de plus grandes difficultés pour respecter les plans d'apurement contractualisés.

La Commission a estimé que ce projet constitue également un mauvais signal :

- tant à l'endroit des porteurs de projet ;
- que pour des entreprises déjà installées, en termes d'emplois notamment.

Elle a constaté que les secteurs exposés à la concurrence étaient particulièrement affectés par ce projet, voire déstabilisés.

¹⁵ Avis adopté à l'unanimité des membres du Bureau présents et représentés, le 23 septembre 2011.

¹⁶ Courrier adressé au Président du Conseil régional le 31 octobre 2011.

¹⁷ Assemblée plénière du 8 mars 2013.

¹⁸ Bureau du 12 septembre 2013.

La Commission a noté une complexification du dispositif de soutien aux entreprises. Elle s'est interrogée sur le « principe d'un effet limité attendu de la réforme » compte tenu de la mise en œuvre du dispositif CICE. Concernant ce dernier, elle a estimé qu'un certain nombre de préalables n'avaient pas trouvé de réponses acceptables pour ce qui était de sa mise en œuvre. Il semblait économiquement prématuré de vouloir procéder à un mix entre le dispositif CICE et le régime d'exonération de cotisations sociales.

Aussi, elle a estimé plus qu'audacieux, pour ne pas dire erroné, de **comparer l'usage d'un crédit d'impôt fléché vers des investissements pour relancer la croissance, avec une intervention sur le montant des cotisations qui a pour but d'abaisser les coûts du travail.**

La Commission a proposé qu'une instance de concertation à l'instar de ce qui a été réalisé pour l'avenir de l'aide fiscale Outre-mer, soit mise en place.

6. Les documents budgétaires

Dans le cadre de l'analyse des documents budgétaires du Conseil régional :

- des comptes administratifs et bilans d'activités de la Région¹⁹,
- des orientations budgétaires du Conseil régional²⁰,
- des projets de budget primitif de la Région²¹.

La Commission a émis des remarques et propositions relevant des secteurs relatifs au développement économique. Elle a ainsi insisté sur la nécessité d'une politique forte en matière d'accompagnement de création des zones d'activités économiques.

Elle a souscrit à la démarche de reformation du dispositif régional de soutien aux entreprises dans les domaines du tourisme, de l'industrie et de l'artisanat, de la pêche et de l'aquaculture, et des TIC qui doivent permettre à la Réunion de développer ces secteurs d'activités.

Elle a rappelé l'importance d'une communication pratique des systèmes d'aides et d'accompagnement en direction des chefs d'entreprises et a insisté sur le rôle central que doivent jouer les Chambres consulaires, les organismes socioprofessionnels et les outils d'accompagnement financiers et techniques en la matière.

La Commission a insisté pour qu'un dispositif d'évaluation soit mis en place afin d'adapter, autant que faire se peut, le dispositif de soutien aux besoins effectifs des entreprises réunionnaises.

Il s'est tenu 10 réunions sur les documents budgétaires (4 en 2011, 3 en 2012 et 3 en 2013).

7. Autres réunions

La Commission a fait une contribution dans le cadre de l'instance de concertation sur les régimes de défiscalisation en Outre-mer²².

¹⁹ Avis des Commissions du CESER adopté lors de l'Assemblée plénière du 20 juin 2011 et du 14 juin 2013.

²⁰ Avis du CESER adoptés lors de l'Assemblée plénière du 15 novembre 2011 pour les Orientations budgétaires pour l'exercice 2012, du 13 novembre 2012 pour les Orientations budgétaires pour l'exercice 2013 et du 5 novembre 2013 pour les Orientations budgétaires pour l'exercice 2014.

²¹ Avis du CESER adoptés lors de l'Assemblée plénière du 8 décembre 2011 pour le projet de Budget primitif pour l'exercice 2012, le 11 décembre 2012 pour le projet de Budget primitif pour l'exercice 2013 et le 10 décembre 2013 pour le Budget primitif pour l'exercice 2014.

Elle a également participé à la première contribution des Commissions concernant les priorités stratégiques de la Réunion à l'horizon 2020²³.

Durant la période 2011 – 2013, la Commission a examiné et rendu son avis sur des travaux des autres Commissions du CESER :

- Commission « Affaires générales, financières et des Relations internationales » :
 - Projet de stratégie intégrée plurifonds PSIP – programmes communautaires 2014-2020²⁴.
- Commission « Aménagement, Développement durable, Énergie et Déplacements » :
 - Projet de charte du Parc national de la Réunion ;
 - Projet de Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie de la Réunion (SRCAE).
- Commission « Éducation et Formation professionnelle » :
 - Démarche de suivi et d'évaluation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations professionnelles (CPRDFP) ;
 - Rapport « La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences : de l'outil de prévision à la démarche collective d'anticipation : enjeux et perspectives ».
- Commissions « Éducation et Formation Professionnelle » et « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances » :
 - Actualisation du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS).
- Commission « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances »
 - Note : « Les personnes âgées : anticiper les risques et les besoins » ;
 - Rapport « Notre système de santé : malade de ses paradoxes ? ».
- Réponse de la Commission « Ad-hoc » à la saisine du Président de la Région Réunion sur la problématique des carburants.

Un avis de la Commission a également été rendu sur le projet de loi de décentralisation et de la réforme de l'action publique²⁵.

La Commission s'est également réunie à l'occasion d'auditions de personnalités qualifiées pour mieux appréhender des secteurs tels que bancaires, l'ingénierie informatique, l'aménagement du territoire, les missions de NEXA, la présentation du schéma directeur d'aménagement numérique du territoire de la Réunion, ... Au total, ce sont 13 réunions qui y ont été consacrées (9 en 2011, 2 en 2012 et 2 en 2013).

²² Contribution transmise le 7 mai 2013.

²³ Bureau du 10 mai 2013.

²⁴ Assemblée plénière du 23 septembre 2013.

²⁵ Assemblée plénière du 28 mars 2013.

« AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE ET DÉPLACEMENTS »

La Commission « Aménagement, Développement durable, Énergie et Déplacements » a été installée deux fois : **le 4 février 2011** et 27 juillet 2012 (interruption du fonctionnement des travaux du CESER de mars 2012 à juillet 2012).

Durant l'année **2011**, elle s'est réunie **28 fois** avec un taux de participation de **71,28 %**. Elle a, suite à la saisine du Président du Conseil régional, contribué à la rédaction de l'avis²⁶ sur le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP). Avec la Commission « Développement économique », elle a répondu à la saisine de la collectivité régionale sur le projet de loi portant réforme des ports d'Outre-mer de l'État²⁷.

Au cours de cette même année, ont été présentés aux membres de la Commission des projets tels que :

- le Trans Eco Express (TEE),
- la Nouvelle Route du Littoral (NRL),
- le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT),
- l'avant-projet de la charte du Parc National de la Réunion,
- l'étude comparative tram et BHNS (Bus à Haut Niveau de Service).

De plus, elle s'est autosaisie sur le thème des déplacements à la Réunion qu'elle a poursuivi en 2012.

En **2012**, la Commission s'est réunie **4 fois** de janvier à mars avec un taux de présence de **78,57 %** et **13 fois** entre juillet et décembre avec un taux de **70,19 %**. Elle s'est autosaisie sur le thème de la desserte aérienne. Elle a aussi répondu à des saisines extérieures.

En **2013**, **30 réunions** ont eu lieu avec un taux de participation des membres de **72,62 %**. Durant cette année, la Commission a continué sa réflexion sur la desserte aérienne et un groupe de travail a été créé, ce dernier s'est réuni à 3 reprises. Elle a également contribué à l'avis²⁸ sur le Projet de Stratégie Intégrée Plurifonds (PSIP).

Enfin, de 2011 à 2013, les membres de la Commission ont participé à de nombreuses réunions extérieures (AGORAH, ARER, SRIT, Plan Climat Énergie Territorial, ...).

I. AUTOSAISINES

1. Les déplacements à la Réunion

La Commission a souhaité actualiser le rapport élaboré par le C.E.S.R. sur les déplacements : "*Les déplacements à la Réunion : l'urgence des choix*"²⁹. La problématique était de : « Comment faire pour mieux se déplacer et pour que chacun trouve son mode de déplacement ? ».

²⁶ Avis adopté par le Bureau le 23 septembre 2011 (délégation de l'Assemblée plénière du 28 juin 2011).

²⁷ Avis adopté par le Bureau le 30 août 2011.

²⁸ Avis du CESER sur le Projet de Stratégie Intégrée Plurifonds (PSIP) – Programmes communautaires 2014-2020 (23 septembre 2013).

²⁹ Rapport adopté lors de l'Assemblée plénière du 13 décembre 1999.

Dans le cadre de ses travaux, la Commission a auditionné différents acteurs concernés par cette thématique (Chambres consulaires, AGORAH, Transdev Outre-mer, CINOR, T.C.O., CIREST, C.I.V.I.S., GIE ACTIV, ...). Elle a souligné la pertinence de réaliser une étude sur les motifs de déplacements des Réunionnais pour mieux répondre à leurs besoins actuels et futurs.

2. La desserte aérienne

À la demande du Président du CESER, la Commission a débuté une réflexion en 2012 sur la desserte aérienne. Elle a rencontré les responsables de compagnies aériennes, de la Société Aéroport de la Réunion Roland Garros. Ce sujet pourrait être un des volets de sa réflexion sur les déplacements (terrestres et aériens). Les auditions se sont poursuivies en 2013. L'objectif est de finaliser une note pour 2014.

3. Autres réunions

En 2011, la Commission s'est réunie aussi sur le thème de l'énergie (point sur les travaux du GIP GERRI, bilan énergétique 2010). Une rencontre a également eu lieu avec la Commission « Aménagement, Développement durable, Énergie et Déplacements » du Conseil régional sur cette thématique.

Les membres de la Commission ont également souhaité, en 2012, visiter le chantier du pont de la Rivière Saint-Étienne.

La Commission a apprécié, en 2013, la poursuite des échanges avec la Collectivité régionale, en particulier avec la présence de la Vice-présidente du Conseil régional, déléguée aux transports, aux déplacements et au TEE, pour une présentation des actions régionales dans le domaine des transports.

II. SAISINES

1. Les documents budgétaires

Dans le cadre des saisines du Président de la Région sur les documents budgétaires, la Commission a formulé des avis et propositions, sur les différents secteurs relevant de sa compétence :

- ✓ comptes administratifs et bilans d'activités de la Région³⁰,
- ✓ orientations budgétaires du Conseil régional³¹,
- ✓ projets de budget primitif de la Région³².

³⁰ Avis des Commissions du CESER adopté lors de l'Assemblée plénière du 28 juin 2011.

³¹ Avis du CESER adoptés lors de l'Assemblée plénière du 15 novembre 2011 pour les Orientations budgétaires pour l'exercice 2012, du 13 novembre 2012 pour les Orientations budgétaires pour l'exercice 2013 et du 5 novembre 2013 pour les Orientations budgétaires pour l'exercice 2014.

³² Avis du CESER adoptés lors de l'Assemblée plénière du 8 décembre 2011 pour le projet de Budget primitif pour l'exercice 2012, du 11 décembre 2012 pour le projet de Budget primitif pour l'exercice 2013 et du 10 décembre pour celui de 2014.

Elle a souligné la difficulté de se retrouver devant la multiplication des plans et schémas (SAR³³, SRIT, SRCAE³⁴, ...). Elle a insisté sur la nécessaire articulation entre tous ces documents et sur l'importance de l'information et de la communication qui en sont faites auprès des diverses institutions et de la population.

2. Autres saisines

a. Le projet de charte du Parc national de la Réunion³⁵

La Commission a demandé que soient initiées, rapidement et de manière régulière, des études d'impact sur les aspects économiques, sociaux et sociétaux générés par le Parc national. Ces études permettraient de disposer d'indicateurs afin de mieux appréhender la perception et le vécu quotidien des familles concernées par les décisions du Parc.

Elle a insisté pour que le projet de charte ne se contente pas d'une approche territoriale comme le révèle ses chapitres, mais qu'il comporte **une véritable et solide approche humaine** concernant l'ensemble du périmètre du Parc, et non seulement des orientations essentiellement centrées sur le cœur habité.

b. Le projet de Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie de la Réunion (SRCAE)³⁶

La Commission aurait souhaité que le SRCAE s'appuie davantage sur le travail et les propositions des différentes structures socioprofessionnelles du territoire.

En ce sens, elle souligne que la faiblesse essentielle du SRCAE se trouve dans l'absence de scénarios dont la présence aurait eu pour but d'articuler les données climat, air, énergie dans un véritable schéma stratégique. Le manque de cette partie essentielle affecte profondément la crédibilité et la cohérence du SRCAE.

c. Le projet de Stratégie réunionnaise de la biodiversité 2012-2020³⁷

La Commission avait rappelé que les Outre-mer représentent 80 % de la richesse de la biodiversité des territoires français. Pour permettre la mise en place de cette stratégie, elle avait préconisé la création d'une mesure spécifique du FEDER en faveur de la biodiversité.

La Commission avait aussi mis l'accent sur les actions de sensibilisation et de communication auprès des acteurs locaux et de la population pour que ces derniers puissent voir les retombées positives des mesures prises en matière de protection et de valorisation de la biodiversité et qu'ils s'approprient cette cause.

³³ SAR : Schéma d'Aménagement Régional.

³⁴ SRCAE : Schéma Régional Climat Air Énergie.

³⁵ Avis du CESER adopté lors de l'Assemblée plénière du 13 novembre 2012.

³⁶ Avis du CESER adopté lors du Bureau du 15 février 2013 (délégation de l'Assemblée plénière du 17 juillet 2012).

³⁷ Avis de la Commission – 17 avril 2013.

« ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE »

La Commission «Éducation et formation professionnelle» a été installée deux fois: **le 3 février 2011** et le 9 août 2012 (interruption du fonctionnement des travaux du CESER de février 2012 à juillet 2012).

Dès les premières réunions de l'année 2011, les travaux de la Commission ont consisté à une appropriation par ses membres, de ses domaines de compétences, en particulier en matière de formation professionnelle (6 réunions en 2011 et 1 en 2012, soit **7 réunions** au total).

Mais la Commission s'est aussi autosaisie de deux thèmes de travail, qu'elle a poursuivis en 2012: l'Éducation populaire et la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territorialisée (GPECT).

En 2011, la Commission s'est réunie **26 fois** avec un taux de participation de **64,87 %**.

En 2012, l'interruption du fonctionnement du CESER a fait qu'elle n'a pu se réunir que **16 fois, 3 fois** entre janvier et février avec un taux de **77,78 %** et **13 fois** entre juillet et décembre avec un taux de **61,62 %**.

En 2013, **32** réunions ont eu lieu avec un taux de participation des membres de **55,46 %**.

Outre **6 réunions** consacrées à son organisation interne (2 en 2011 ; 2 en 2012 ; 2 en 2013), la Commission s'est autosaisie de thèmes de travail inhérents à ses domaines de compétences, et formulé un avis sur les saisines qui lui ont été adressées.

I. AUTOSAISINES

1. La Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

Le choix de ce thème, en 2011, était motivé par le questionnement de la Commission sur l'adéquation du système de formation locale au regard des besoins des entreprises en métiers et compétences. Par ailleurs, la situation de chômage était telle que la Commission se demandait dans quelle mesure une GPEC dans les secteurs prioritaires, définis par le monde politique et économique, pouvait contribuer à améliorer l'adéquation dans ces secteurs.

Durant l'année 2012, forte des premières rencontres, la Commission a axé sa réflexion sur une la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territorialisée (GPECT). La problématique suivante a été posée: comment mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs concernés pour une GPEC Territorialisée au service du développement de l'emploi de la Réunion ?

Le rapport de la Commission, intitulé « *la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences : de l'outil de prévision à la démarche collective d'anticipation - enjeux et perspectives* » a été adopté **le 19 novembre 2013** par l'Assemblée plénière du CESER.

Cette thématique a été traitée lors de **16 réunions** (2 en 2011 ; 3 en 2012 ; 11 en 2013).

2. La contribution à la concertation nationale sur la refondation de l'école

Dans le cadre de sa participation à la concertation académique sur la refondation de l'école en septembre 2012, la Commission a formulé des propositions susceptibles de refonder l'École réunionnaise de la République, qui tiennent compte des forts particularismes liés à la fois au contexte démographique et aux réalités économiques, sociales et culturelles de la Réunion.

3. Éducation Populaire

L'objectif de la Commission était de s'interroger sur l'apparent délitement du lien social et sur la place accordée à l'Éducation populaire aujourd'hui. Elle a donc constitué un groupe de travail pour mener à bien cette réflexion.

L'année 2012 a donné lieu à une première note qui a été diffusée lors d'un colloque organisé par le CCEE en octobre 2012, sur ce même sujet. Trois éléments majeurs y ont été déclinés :

- S'intéresser à l'Éducation populaire comme à un processus – ou « manière de faire » - et non à un contenu, pour que sa définition puisse transcender la réalité - ou « contexte » - dans laquelle elle s'exerce.
- Établir le diagnostic des facteurs qui freinent ou empêchent la mise en œuvre aujourd'hui de son processus dans notre société réunionnaise.
- Considérer les populations auxquelles ce service n'est pas rendu, les laissant à elles-mêmes dans bien des difficultés, au lieu et place de les faire participer au renforcement de la cohésion sociale de notre territoire.

5 réunions de la Commission ont été consacrées à ce thème (3 en 2011 et 2 en 2012), sans compter celles du groupe de travail pour l'élaboration de la note.

4. Autres réunions

La Commission s'est par ailleurs intéressée à d'autres thèmes : la mobilité, les fonds européens, l'insertion par l'activité économique, le SRCAE, l'évolution statutaire de l'AFPAR ... C'est au total **10 réunions** qui y ont été consacrées (4 en 2011 ; 1 en 2012 ; 7 en 2013).

II. SAISINES

1. Les documents budgétaires

La Commission a émis un avis et formulé des préconisations pour les secteurs de la Formation professionnelle, de l'Éducation, de la Mobilité et de l'Égalité des chances dans le cadre de l'examen :

- des comptes administratifs et des bilans d'activités de la Région³⁸
- des orientations budgétaires du Conseil régional³⁹
- des projets de budget primitif de la Région⁴⁰

³⁸ Avis des commissions du CESER adopté lors de l'assemblée plénière du 20 juin 2011.

³⁹ Avis du CESER adopté lors de l'assemblée plénière du 15 novembre 2011 pour les Orientations budgétaires pour l'exercice 2012, du 13 novembre 2012 pour les Orientations budgétaires pour l'exercice 2013 et du 5 novembre 2013 pour les Orientations budgétaires pour l'exercice 2014.

Elle a souligné qu'en matière de formation professionnelle, le cadre nouveau que constitue le CPRDFP doit être effectif, donnant une priorité à l'orientation. En ce qui concerne l'éducation, la Commission souhaite que le partenariat avec le Rectorat se renforce, et qu'en matière de mobilité, une politique concertée et coordonnée entre l'État, le Département et le Conseil régional soit définie. Il y a eu **16 réunions** sur ces documents (4 en 2011 ; 5 en 2012 ; 7 en 2013).

2. Autres saisines

a. Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) (cf. supra)

La Commission a participé durant l'année 2011 au suivi de l'élaboration du CPRDFP aussi bien en interne que par la participation de certains de ses membres aux réunions extérieures. Cela a abouti à un avis adopté le 23 septembre 2011 (cf. supra). En 2013, elle a formulé un avis sur la démarche de suivi et d'évaluation du CPRDFP.

Ses travaux sur cette thématique ont donné lieu à **6 réunions** (4 en 2011 ; 1 en 2012 sur la mise en œuvre ; 1 en 2013 sur la démarche d'évaluation).

b. L'actualisation du Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SFRSS) 2009-2015

Conjointement à la Commission « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarités et Égalité des chances », la Commission a émis un avis⁴¹ sur l'actualisation du SFRSS, adopté initialement en 2009, pour la période 2009-2013, et prolongé jusqu'en 2015. Elle a insisté sur l'évaluation et sur le rôle primordial du CCREFP dans sa mise en œuvre effective. En 2013, **2 réunions** ont été consacrées à cette thématique.

III. REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES

Les membres de la Commission ont participé activement à des diverses réunions extérieures : séminaire sur l'évaluation du CPRDFP, réunion organisée par le Sous-préfet à la cohésion sociale -M. Ronan BOILLOT - sur la démarche partenariale, comité de pilotage des Assises de la Jeunesse, comité de pilotage sur l'illettrisme, assises inter académiques de l'éducation prioritaire, assises de la formation professionnelle, conseils d'administration des facultés

⁴⁰ Avis du CESER adopté lors de l'assemblée plénière du 8 décembre 2011 pour le projet de Budget primitif pour l'exercice 2011, du 11 décembre 2012 pour le projet de Budget primitif pour l'exercice 2013, du 10 décembre 2013 pour celui de 2014.

⁴¹ Avis des Commissions « éducation et formation professionnelle » et « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarités et Égalité des chances » sur l'actualisation du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SFRSS).

« AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, SPORTIVES, SOLIDARITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES »

La Commission « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances » a été installée deux fois : le 1er février 2011 et le 31 juillet 2012 (interruption du fonctionnement des travaux du CESER de février 2012 à juillet 2012).

Au cours de ces trois années de mandature la composition de la Commission a été légèrement modifiée. Une première modification est intervenue en 2012 et l'ajout de 2 nouveaux membres a porté son nombre à 15. En 2013, sa composition a de nouveau été modifiée, et ce à 2 reprises. Un nouveau membre a rejoint la Commission en novembre mais en décembre, pour des raisons d'indisponibilité, un conseiller a dû la quitter, stabilisant ainsi le nombre de ses membres à 15.

La Commission s'est réunie :

- En 2011, 25 fois avec un taux de participation de 72,54 %,
- En 2012, 14 fois avec un taux de participation 75,71 % pour la seconde période (aucune réunion n'avait été organisée) durant la première période,
- En 2013, à 38 reprises avec un taux de participation d'environ 75 %.

I. AUTOSAISINES

1. Les personnes âgées et la dépendance

Poussée par l'enjeu que représente le vieillissement de la population tant au plan régional que national, la Commission s'est attachée à mieux connaître la situation des personnes âgées (conditions de vie, revenus, logement, ...). Dans moins de 20 ans la population des plus de 65 ans aura triplé. Confortée dans cette démarche par la réforme annoncée du Gouvernement sur la dépendance, elle a présenté une note intitulée « **Les personnes âgées : anticiper les risques et les besoins** ». Ce document, adopté par l'Assemblée plénière le 28 juin 2011 a été adressé notamment à l'Agence Régionale de Santé de l'Océan Indien (ARS OI). Il a servi de contribution du CESER de la Réunion au débat national sur la dépendance.

2. Le système de santé et la pénurie de médecins

Compte tenu notamment de l'évolution démographique prévisible et alertée par des représentants de médecins libéraux de la Réunion, la Commission a lancé fin 2011, une réflexion sur le risque de pénurie de médecins à l'horizon 2020.

Elle a poursuivi ses travaux sur ce thème lors de la reprise du fonctionnement des Commissions fin juillet 2012. Ce faisant, elle a été amenée à réorienter sa réflexion en l'axant sur le système de santé lui-même.

Finalisée en début d'année 2013, la note de la Commission intitulée « **Le système de santé : malade de ses paradoxes ?** » a été adoptée par l'Assemblée plénière du CESER le 14 juin 2013. Cette note ne répond pas précisément à la question : « y aura-t-il ou pas pénurie de médecins à l'horizon 2020 à la Réunion ? ». En effet, d'une part, les besoins de la population à cette échéance ne sont pas officiellement et précisément étudiés et d'autre part tant que le médecin sera le pivot central du système de santé, il y en aura-t-il jamais assez ? La note a finalement mis en lumière les paradoxes du système de santé français. Elle est devenue ainsi une première ébauche et le prélude d'un rapport futur plus complet visant le système de santé.

3. Le diabète à la Réunion

Dans le droit fil de la note précédente, la Commission a donc décidé d'essayer de décortiquer la problématique du diabète, véritable fléau dans le département, à titre d'illustration de la défaillance de notre système de santé à bien des niveaux. À cette fin, elle a auditionné le plus grand nombre possible d'acteurs et d'intervenants dans le champ de la lutte contre le diabète. Fin 2013, le rapport était en cours de rédaction pour une adoption début 2014.

4. Autres réunions et thématiques

a) Des études ou schémas concernant le secteur culturel particulièrement intéressants ont été présentés à la Commission et ont fait l'objet d'échanges tant avec leurs auteurs qu'en son sein :

- Fréquentations des lieux culturels et pratiques artistiques, par le CCEE,
- Schéma des enseignements artistiques par la DACS, par le Conseil régional,
- Schéma des salles de diffusion et des lieux de création du spectacle vivant par la DACS du Conseil régional.

b) Forte de la réflexion menée sur les personnes âgées et la dépendance concrétisée en juin 2011 par le rapport intitulé « Les personnes âgées, anticiper les risques et les besoins », la Commission a été invitée en qualité « d'expert » par le CCAS de Saint-Pierre pour échanger sur les orientations du logement de cette commune en faveur des personnes âgées.

À noter que le Président de la Commission participe également à ce titre au Comité technique de l'étude sur les projections de la dépendance, son coût et l'état de santé des personnes âgées menée par le Conseil général, l'ARS OI et l'INSEE depuis le 2ème semestre 2013.

c) Les seniors

En novembre 2012, le Président de la Commission a participé au forum de haute qualité, organisé au CESE et intitulé « Senior : Une chance pour la France ». Cette thématique forte au regard du bouleversement majeur que génère le vieillissement de la population aurait mérité un écho particulier à la Réunion. Un séminaire de même nature, permettant de débattre des orientations à prendre dans ce cadre aurait eu toute sa place au plan local.

II. SAISINES

1. Saisines obligatoires

La Commission a fait part de son avis sur divers points de la politique culturelle, sportive et patrimoniale de la Collectivité régionale à l'occasion de l'examen des différents documents budgétaires du Conseil régional. Elle a sollicité des échanges avec les élus régionaux en charge de cette politique lors des étapes importantes comme les Orientations budgétaires ou le Budget primitif sans que cela ait pu se concrétiser.

2. Autres saisines

La Commission a également donné son avis sur des documents d'importance tels que :

- Charte de suivi et d'évaluation du CPRDFP (Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle),

- Plan d'actions prioritaires du SRF2S (Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales),
- Diagnostic Territorial et Profil Social des POE 2014/2020,
- Contribution du Conseil régional sur les RUP,
- Fiscalité des Énergies Fossiles,
- SRCAE (Schéma Régional Climat, Air, Énergie).